

# TARIFS D'INSCRIPTION 2010-2011

PARCOURS DE FORMATION	SYNDICAT INTERCOMMUNAL				Élèves extérieurs	
	Revenu fiscal de référence <i>fournir l'avis d'imposition 2008</i>					
	inférieur à 11000€		supérieur à 11000€		Enfant	Adulte
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte		
Eveil Musical	102	-	105	-	138	-
Aspirant Découverte Instrumentale	348	-	357	-	479	-
Formation complète Parcours Personnalisé Parcours Accéléré	447	595	458	608	612	763
Instrument supplémentaire	246	373	252	382	445	525

## SOUTIEN A LA PRATIQUE AMATEUR

Individuel <i>(modulable en fonction du niveau)</i>	492	642	504	658	662	812
En atelier musique traditionnelle	246	373	252	382	445	525
En atelier instrumental	-	321	-	329	-	406
En pratique collective seule	50	60	50	60	60	70
La pratique collective supplémentaire	25	30	25	30	30	35

De groupes

Base 15h00 = 555€

**Frais administratifs ⇒ 10€ par famille**

\*\*\*\*\*

## LES RÉDUCTIONS PROPOSÉES SUR LES TARIFS

<i>pour les familles du Syndicat Intercommunal de la Flume</i>			LES REDUCTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES <i>pour les familles adhérentes à l'A.P.E.</i>	
Quotient familial	Votre revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales doit être inférieur à 11 000 € <i>(avis imposition 2008)</i>	- 5% sur le total de la facture musique	Quotient familial annuel Moins de 5500€	30 % de la facture musique
Nombre d'enfants	Pour 2 enfants de la même famille	- 10 %	Quotient familial annuel Entre 5501€ et 6600€	20 % de la facture musique
	Pour 3 enfants et plus de la même famille	- 20 %		
			Quotient familial annuel Entre 6601€ et 8400€	10 % de la facture musique

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Un acompte de **110 €** est demandé par famille à l'inscription.  
Règlement au comptant ou par **prélèvement automatique (en 5 fois)**  
*(joindre RIB ou RIP + 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre banque),*  
ou 3 chèques bancaire ou postal à l'ordre du **Trésor Public**, chèques-vacances ou espèces.

# LE PARCOURS DE FORMATION COMPLÈTE

*Cursus de l'enseignement spécialisé - Parcours diplômant  
à partir de 7 ans*

Formation des élèves, sur **3 cycles d'apprentissage**, jusqu'au Certificat d'Études Musicales (C.E.M.).

## **Formation globale par cycle, comprenant à chaque fois 3 cours indissociables.**

Dès le début des apprentissages, tous les élèves sont sensibilisés à une pratique collective vocale, liée aux cours de Formation Musicale. Progressivement, tous les élèves sont orientés en pratique collective instrumentale.

**Pratique Collective** (de 45 minutes à 2 heures)

**Formation Musicale** (de 1 heure à 1 heure 30)

**Formation Instrumentale** ou **vocale** (de 20 à 45 minutes)

## **PRATIQUES COLLECTIVES**

### **CYCLE 1**

Après de 2 années de pratiques collectives vocales liées aux cours de formation musicale, les élèves prennent place au sein des ensembles instrumentaux afin d'être initiés au jeu collectif, de les aider à y trouver une place et s'y épanouir. Ils seront ainsi préparés à entrer dans les ensembles plus spécialisés de cycle 2. **Durée : 45 minutes par semaine**

### **CYCLE 2**

Ensemble Jazz - Ensemble de Musiques du Monde - Ensemble de Musiques Traditionnelles - Orchestre à Cordes - Harmonie junior  
Ensemble de Musiques Improvisées - Ensemble de Musiques Amplifiées - Ensemble de Musique de Chambre - Chœur Mixte  
Ensemble « Domingo » - Ensemble « Domiré » - Accompagnement Chorales enfants. **Durée : 1h00 par semaine**

### **CYCLE 3**

Ensemble de Cuivres - Orchestre d'Harmonie - Ensembles de Musiques Actuelles - Big Band - Ensemble de Musique Baroque  
Orchestre Symphonique - Ensembles de Musique de Chambre - Ensemble Vocal. **Durée : 1h30 à 2h00 par semaine**

## **FORMATION MUSICALE**

### **CYCLE 1**

*Durée 4 ans*

**Formation musicale générale** : développement de l'écoute par la voix et le corps pour accéder à la connaissance du langage musical. **Durée du cours : 1h00 à 1h30 par semaine**

### **CYCLE 2**

*Durée 4 ans*

**Formation et Culture musicale générale** : appropriation d'un langage musical et maîtrise des bases d'une pratique autonome.

Travaux d'écoute et acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus.

A partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle, les contenus portent essentiellement sur la culture musicale avec : histoire de la musique, analyse formelle et harmonique... **Durée du cours : 1h30 par semaine**

A la fin du 2<sup>ème</sup> Cycle, les évaluations sont organisées avec les mêmes modalités qu'en cycle 1.

L'élève se voit décerner **une attestation de fin 2<sup>ème</sup> Cycle en Formation Musicale**. Celle-ci compte comme **unité de valeur** pour le **Certificat d'Études Musicales « C.E.M. » en Cycle 3**.

## **FORMATION INSTRUMENTALE**

*Instruments enseignés dans l'établissement*

accordéon chromatique - accordéon diatonique - alto - basse - batterie - biniou-kozh - bombarde - chant - clarinette - clavecin  
contrebasse - cor - cornemuse - flûtes à bec - flûte irlandaise - flûte traversière - guitare basse - guitares - guitare électrique - harpes  
hautbois - mandoline - orgue - percussions - piano jazz - piano - saxophones - trombone - trompettes - tuba - viole de gambe - violon  
violoncelle

**Le parcours de Formation Complète peut être précédé d'une période de sensibilisation ou d'initiation**

### **PARCOURS DE SENSIBILISATION**

#### **ÉVEIL MUSICAL**

*à partir de 5 ans*

En cours collectifs, c'est une phase d'éveil et de sensibilisation au monde sonore pour les enfants avec : une initiation vocale, des expérimentations instrumentales, une exploration rythmique, de l'écoute musicale ainsi que le développement de la créativité.

**Eveil 1** (45 minutes pour les 5 ans)

**Eveil 2** (1 heure pour les 6 ans)

### **INITIATION**

#### **DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE**

*pour les 7 - 8 ans*

Ateliers de découverte et de pratique instrumentale

**Atelier Découverte** (1 heure)

+

**Formation Musicale** (1 heure)

# LES AUTRES PARCOURS

## LE PARCOURS PERSONNALISÉ

*Poursuite de la formation après acquisition du Brevet de 1<sup>er</sup> cycle*

Le parcours personnalisé est un cursus particulier permettant une **initiation** ou un **perfectionnement** dans certaines disciplines.

**Pratique Collective** (1 heure à 2 heures)

**Formation Instrumentale** ou **vocale** (30 à 45 minutes)

**Option obligatoire au choix** (1 heure à 2 heures)

## LE PARCOURS ACCÉLÉRÉ

Dispositif pédagogique adapté dans le cas d'un début d'études musicales au moment de l'adolescence ou plus tard à l'âge adulte.

**Pratique Collective** : Chœur Mixte (1 heure)

**Formation Musicale** (1 heure 30) durée 2 ans

**Formation Instrumentale** ou **vocale**

(30 minutes)

(1 heure en atelier guitare)

## LE SOUTIEN A LA PRATIQUE AMATEUR

*Rappel : l'école de musique de la Flume ne dispense pas de cours particuliers*

### EN PRATIQUES COLLECTIVES

**Niveau requis** : Brevet de 1<sup>er</sup> cycle

#### REJOIGNEZ NOS ORCHESTRES !

Afin qu'un grand nombre d'élèves poursuive une pratique artistique au-delà des enseignements de l'école de musique, tout chanteur ou musicien peut s'inscrire dans la Pratique Collective de son choix.

#### Modalités

En fonction du niveau requis.  
Participation aux concerts obligatoire.

### ATELIER DE MUSIQUE TRADITIONNELLE

**Niveau requis** : Brevet de 1<sup>er</sup> cycle

Oralité et échange musical, les ateliers permettent de replacer l'apprentissage de la musique traditionnelle dans son contexte.

#### Pratique Collective

En complément optionnel obligatoire

+

#### Soutien Instrumental

(1 heure semaine à 3 élèves)

### INDIVIDUEL

**Niveau requis** : Fin de Cycle 2 instrumental

Pratique collective obligatoire  
(1 heure à 2 heures)

+

#### Perfectionnement Instrumental

(30 minutes semaine modulables)

### EN ATELIER INSTRUMENTAL

*Réservé aux adultes - Niveau requis* : Brevet de 1<sup>er</sup> cycle

#### Pratique collective obligatoire

(1 heure à 2 heures)

+

#### Soutien Instrumental

(1 heure semaine à 4 élèves)

### DE GROUPES

**Niveau requis** : Brevet de 1<sup>er</sup> cycle

Dans l'esprit d'accueil de groupes de pratiques amateurs, c'est un soutien à une pratique instrumentale ou vocale collective.

En lien avec les Pratiques Collectives de l'école de musique, ce soutien s'inscrit dans la démarche d'action culturelle du Territoire (programmation et diffusion)

**En fonction de la nature du projet**, un nombre d'heure sera attribué au suivi de celui-ci par un **enseignant tuteur**.

## CRÉATION DU CONTE MUSICAL POUR ENFANTS

PROJET 2010-2011

### « DAME BALEINE »

*Avec la participation*

#### DES VOIX D'ENFANTS

Pour les élèves de Cycle 1 de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Année, la chorale est intégrée à la Formation Musicale.

Pour les élèves de Cycle 1 de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Année, la chorale a lieu le mercredi après-midi.

#### DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

En lien avec les pratiques collectives de cycle 3.

#### DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Rejoignez l'association des parents d'élèves en souscrivant à l'adhésion annuelle. Vous avez des talents pour la réalisation de décors et de costumes, votre soutien dans cette aventure sera la bienvenue. Faites-vous connaître lors des inscriptions.

#### REPRÉSENTATIONS

Les concerts auront lieu à la fin du 2<sup>nd</sup> trimestre de l'année scolaire sur le territoire de l'école de musique, ainsi qu'à l'extérieur.

Toutes les précisions logistiques vous seront communiquées avant les vacances de la Toussaint